

ATTESTATION N° DN 17 00 01 A

Additif n° 1 à l'attestation n° DN 17 00 01

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE APTITUDE POUR LA CONFIRMATION D'ALARME POUR EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ

Demandé par

XTRALIS
4 North Drive, 236-262 East Boundary Road
3165 Bentleigh East Vic
AUSTRALIA

Références commerciales

**VEP-A00-1P-NF, VEP-A00-NF, VEP-A10-NF,
VEP-A00-P-NF, VEP-A10-P-NF, VEU-A00-NF,
VEU-A10-NF, VEU-A00-P-NF, VEU-A10-P-NF**

Marque commerciale

XTRALIS Pty Ltd

Description du produit

Détecteur de fumée par aspiration

Domaine couvert

**Pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz –
Confirmation d'alarme par des détecteurs de fumée ayant
un mode de détection identique – § 2.12.1.1 de la R7
(Février 2014)**

Protocole d'essais

**Selon AMI 06-04 C de Mars 2014 du CNPP :
Attestation d'aptitude pour la confirmation d'alarme
(méthode 3)**

Selon le rapport d'essais *
et de l'avis technique

**N° DI 17 00 07 du 24/04/2017
N° DI 17 00 07 A du 24/09/2020**

Sensibilité

Réglable, voir détail en page 2

Avis technique du CNPP

Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le **CNPP – LPMES – Laboratoire Electronique Incendie**

Le 02 octobre 2020

Cachet et signature du directeur :



* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essais.

Trame Attestation DN – Confirmation d'alarme – Version 6

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP qui sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publié par ses soins.

Lieu d'exécution des essais

- Plateau technique de CNPP

Sensibilité réglable**Configuration du détecteur de fumée par aspiration**

Le réseau aéraulique du détecteur de fumée par aspiration (*détecteur N°1*) « VEP-A00-1P-NF », « VEP-A00-NF », « VEP-A10-NF », « VEP-A00-P-NF », « VEP-A10-P-NF », « VEU-A00-NF », « VEU-A10-NF », « VEU-A00-P-NF » ou « VEU-A10-P-NF », servant à la confirmation d'alarme feu est raccordé par l'intermédiaire du cylindre de coïncidence (A) « EXCYL-3E1S » directement à la sortie de 3 détecteurs de fumée par aspiration, (N°2 à N°4).

Les détecteurs (N°2 à N°4) gamme « VEP », gamme « VEU », « VLP », « VLC » ou « VLF » peuvent être les 3 mêmes ou être mixés en respectant les conditions de réglages suivantes :

- Les réglages du détecteur de fumée par aspiration servant à la confirmation d'alarme feu (*détecteur N°1*), doivent être configurés comme suit :

- Réglage de sensibilité en % /m 10%
 Nb * x

- 10% : seuil de réglage classe C
- Nb : Nombre d'entrées du cylindre de coïncidence « EXCYL-3E1S » utilisées
- x : Nombre total de points de captation du détecteur (*parmi les 3*) ayant le moins de points de captation

(avec un maximum de 60 points de captation par entrée du cylindre de coïncidence « EXCYL-3E1S »)

- Réglage temporisation à : 0 Seconde
- La sortie (*relais*) d'alarme feu 1 doit être utilisée pour la transmission de l'alarme feu